

FICHE DE PRÉVENTION

PUÉRICULTURE ET JOUETS

CHAISES HAUTES

(Mise à jour – Novembre 2014)



Conçues pour les enfants aptes à se tenir assis, la chaise haute est considérée, par les parents, comme un article indispensable offrant de nombreux avantages : prise des repas facilitée, surveillance du tout-petit dans la cuisine.

TEXTES APPLICABLES

(Ces textes sont donnés à titre informatif et ne sauraient se substituer à la réglementation en vigueur)

- Norme NF EN 14988-1+A1 (octobre 2012) : Chaises hautes pour enfants - Partie 1 : exigences de sécurité.
- Norme NF EN 14988-2+A1 (octobre 2012) : Chaises hautes pour enfants - Partie 2 : méthodes d'essai.
- Décret n° 91-1292 du 20 décembre 1991 modifié relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des articles de puériculture.

CONSEILS DE PREVENTION

- ➔ Ne laissez pas un enfant sans surveillance dans sa chaise haute, même s'il est attaché.
- ➔ Assurez-vous que toutes les ceintures et sangles d'entrejambes sont réglées à la taille de l'enfant et bien attachées.
- ➔ Vérifiez régulièrement l'état de la chaise haute et le fonctionnement des sangles et de leurs attaches. Seules les sangles de sécurité peuvent empêcher l'enfant de grimper sur la chaise pour en sortir ou de glisser et de s'étrangler.
- ➔ Assurez-vous que le plateau est bien verrouillé et qu'il ne présente pas de parties saillantes. Le plateau ne doit en aucun cas être utilisé comme un dispositif de retenue à la place des sangles.
- ➔ Si la chaise haute est pliante, maintenez l'enfant éloigné de la chaise lorsque vous la pliez ou dépliez, pour éviter qu'il ne s'y coince les doigts.
- ➔ Assurez-vous que le système de verrouillage est bien fermé lorsque vous installez une chaise haute pliante.
- ➔ Ne laissez jamais un enfant se tenir debout dans une chaise haute car il pourrait la faire basculer.
- ➔ Ne laissez pas un enfant monter seul dans sa chaise haute.
- ➔ Ne laissez pas des enfants plus âgés grimper ou se suspendre à une chaise haute lorsqu'un enfant y est installé car celle-ci pourrait basculer.
- ➔ Assurez-vous que la notice d'emploi comporte bien des instructions de montage et de réglage, des conseils d'utilisation et des conseils d'entretien.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

- ➔ ***S'il n'y a aucune perte de connaissance mais des pleurs et des cris :***
 - calmez l'enfant, rassurez-le et surveillez-le à domicile ;
 - toutes anomalies ultérieures (vomissements, somnolence, pupilles asymétriques, mouvements anormaux) doivent amener à consulter ou à appeler les services de secours : SAMU (15), Sapeurs-Pompiers (18).
- ➔ ***S'il y a une brève perte de connaissance*** (choc violent) avec reprise rapide de conscience et d'un comportement normal :
 - consultez obligatoirement un médecin.
- ➔ ***S'il y a perte de connaissance prolongée :***
 - Appelez immédiatement les services de secours : SAMU (15), Sapeurs-Pompiers (18).
 - En les attendant, mettez l'enfant en position latérale de sécurité (PLS) en respectant l'alignement tête, cou, corps de l'enfant pour allonger l'enfant sur le côté.